

Prérequis

	EICA	BPA	BPP	CTAA-OA	CTAA-EA	CASA
Âge ¹ :	17 ans Minimum durant l'échange	17 ans ²	16 ans ²	Ne pas avoir atteint 19 ans avant la fin du cours, incluant le temps de déplacement pour le retour à maison		
Niveau d'instruction en cours ou complété ³	5	4	3	3	3	3
Scolarité (Année scolaire terminée au moment de l'application pour le cours)		Sec 4 (10 ^e Ont)	Sec 3 (9 ^e Ont)			
Langue (F-Français et A-Anglais)	F ou A	F ou A	F ou A	F ou A	F ou A	F ou A
Coûts ⁴	≈700\$	≈400\$	≈180\$			
Poids minimum ⁵			40.82kg			
Poids maximum ⁵		111.13kg	90.72kg			
Grandeur minimum ⁵			152.4 cm			
Grandeur maximum ⁵			190.5 cm			
Programme d'évaluation de la condition physique et de motivation des cadets (OAIC 14-18)		X	X			
Examen d'admission 3 février 2018		X min 50%	X min 50%			
Entrevue d'admission 3 février 2018	X	X	X	X	X	X
Certificat médical de Transport Canada (catégorie 3)		X	X			

¹ Tout cadet atteignant son 19^e anniversaire lors d'une période de prolongation de camp devra être retourné à son unité la journée précédant son anniversaire.

² Minimum (16 ans (BPP) et 17 ans (BPA)) au 1^{er} septembre de l'année où le cours est suivi sans avoir atteint 19 ans avant la fin du cours.

³ Niveau d'instruction : Compléter le niveau au 30 juin de l'année en cours. Il est indispensable que le cadet puisse atteindre le niveau d'instruction indiqué si l'on tient compte de sa date d'inscription. Signalons l'OAIC 51-01, seul les cadets qui auront fait l'objet d'une évaluation initiale et qui se sont inscrit avant le 31 mars de l'année en cours peuvent être inscrit dans le niveau d'instruction correspondant à leur âge. Les cadets ne peuvent pas être inscrits directement aux niveaux 4 et 5.

⁴ Coûts :
- BPA / BPP: Émission de la licence de pilote, examens de Transport Canada et manuels
- EICA: Achat de la tenue officielle et argent de poche

⁵ Poids et grandeur : Lors de l'examen en février, TOUS les candidats seront pesés et mesurés. Les candidats qui ne respecteront pas les exigences concernant le poids et la grandeur, auront jusqu'au 1^{er} juin 2018 pour y répondre.